



Traité Sanhedrin

Michna 5 - Chapitre 6

אמר רבי מאיר, בזמן שאדם מצטער, מה הלשון אומרת--קל
אני מראשי, קל אני מזרועי. אם כך אמר הכתוב מצטער אני על
דמן של רשעים, קל וחומר על דמן של צדיקים שנשפך. ולא זו
בלבד, אלא כל המלין את מתו, עובר עליו בלא תעשה; הלינו
לכבודו להביא לו ארון ותכריכין, אינו עובר עליו. ולא היו קוברין
אותם בקברות אבותיהם, אלא שתי קברות היו מתקנין לבית
דין--אחד לנסקלין ולנשרפין, ואחד לנהרגין ולנחנקין.

Rabbi Méïr dit : lorsqu'un homme est dans la souffrance, la Chekhina en quels termes s'exprime-t-elle ? « Comme Ma Tête est lourde, comme Mon Bras est lourd ! » Et si donc D'ieu est dans la souffrance quand le sang des criminels vient à être versé, combien plus encore quand il arrive que c'est le sang des innocents ! Et ce n'est pas seulement qu'on a dit, mais pour tous les morts, c'est transgresser une interdiction de la Torah que de leur faire passer la nuit [sans les inhumer]. [Toutefois] si l'on attend toute une nuit pour pouvoir les honorer [correctement], par exemple pour leur préparer leur cercueil et leurs vêtements mortuaires, on n'aura commis à leur égard aucune transgression.

On ne donne pas [au condamné] une sépulture dans la tombe de ses pères, mais le Beth-Din devait aménager deux lieux de sépulture, un pour ceux qui ont été exécutés par décapitation ou par strangulation, et un autre pour ceux qui ont été exécutés par lapidation ou par le « feu ».



Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions